

VILLE DE SAINT-JÉRÔME

AVIS PUBLIC D'ANNULATION DE LA TENU D'UN REGISTRE

**ANNULATION DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT –  
RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 0622-001**

La soussignée donne avis public que le registre qui devait se tenir le 10 mars 2020, concernant la procédure d'enregistrement du règlement d'emprunt numéro 0622-001 décrétant la quote-part de la Ville pour les travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial et de préliminaires de rue, sur les rues Guay, Collerette, de la Modiste et Rodrigue – Projet domiciliaire « L'Orée du parc, phase I », ainsi qu'un emprunt de 60 000 \$, est par la présente annulé.

Veillez prendre note qu'une nouvelle procédure d'enregistrement sera publiée incessamment.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 4 mars 2020.

**La greffière de la Ville,**

**Me MARIE-JOSÉE LAROCQUE, MAP, GMA**

Pour toute information :  
Service du greffe et des affaires juridiques  
450-436-1512, poste 3060